Atelier sur les pratiques exemplaires relatives aux recherches en matière de lutte contre le crime organisé

Rapport sommaire

17 et 18 novembre 2009
Ottawa (Ontario)

Établi par

Groupe Intersol Group, Inc.

pour la

Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé
Secteur de la police et de l'application de la loi
Sécurité publique Canada

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne traduisent pas nécessairement le point de vue de Sécurité publique Canada.

Rapport no 012, 2010

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010
Cat. No.: PS4-100/2010F-PDF
ISBN No.: 978-1-100-98634-0

Table des matières

SOMMAIRE 3
Aperçu des présentations des spécialistes 3
Nouveaux thèmes 3
Domaines de recherche proposés 4
COMPTE RENDU DE L'ATELIER 6
Mot d'ouverture 6
Attentes des participants 6
JOUR UN : PREMIER GROUPE DE SPÉCIALISTES ET TABLE RONDE 8
James Sheptycki, Ph. D. 8
Yvon Dandurand, Ph. D. 9
Présentation : « Addressing Organized Crime in Canada » (la répression du crime organisé au Canada) 9
Rapports de discussion : « Paradigms of Organized Crime » (les paradigmes du crime organisé) 11
Priorités de la recherche 12
JOUR UN : DEUXIÈME GROUPE DE SPÉCIALISTES ET TABLE RONDE 13
Stephen Schneider, Ph. D. 13
Présentation : « Crime Prevention Through Social Development » (la prévention du crime grâce au développement social) 13
Rapports de discussion : « Crime Prevention Through Social Development » (la prévention du crime grâce au développement social) 15
Priorités de la recherche 16
Martin Bouchard, Ph. D. 16
Présentation : « The Importance of Organization in Understanding Street Gang Delinquency » (l'importance de l'organisation pour comprendre la délinquance des gangs de rue) 16
Rapports de discussion : « The Importance of Organization in Street Gang Delinquency » (l'importance de l'organisation dans la délinquance des gangs de rue) 17
Priorités de la recherche 18
JOUR DEUX : PREMIER GROUPE DE SPÉCIALISTES ET TABLE RONDE 18
Ernesto Savona, Ph. D. 18
Présentation : « Combining Macro with Micro Approach to Organized Crime » (combiner des approches macro et micro en matière de crime organisé) 18
Michael Levi, Ph. D. 19
Présentation : « The Prevention of Organized Crime Revisited » (un nouveau regard sur la prévention du crime) 19
Rapports de discussion : « Non-Enforcement Based Methods for Organized Crime » (les méthodes fondées sur la non-application en matière de crime organisé) 21
Priorités de la recherche 22
JOUR DEUX : DEUXIÈME GROUPE DE SPÉCIALISTES ET TABLE RONDE 22
David Kennedy, professeur 22
Présentation : « Best Practices to Combat Organized Crime » (les pratiques exemplaires pour lutter contre le crime organisé) 23
Rapports de discussion : « Deuxième groupe de spécialistes le jour deux » 24
Priorités de la recherche 24
CONCLUSION 25
ANNEXE A : PARTICIPANTS 27

Sommaire

Les 17 et 18 novembre 2009, un atelier sur les pratiques exemplaires relatives aux recherches en matière de lutte contre le crime organisé a eu lieu à Ottawa, en Ontario. Cet atelier a été une occasion de partager de l'information et de favoriser la collaboration entre les responsables du programme de recherche canadien sur le crime organisé, en plus de leur fournir des renseignements.

Au cours de l'atelier, des spécialistes ont fait des présentations qui ont été suivies par des tables rondes pour tous les participants. Les présentations ont été des sources d'information et d'inspiration qui ont éclairé les discussions à venir. Les tables rondes ont permis aux participants d'examiner les possibilités d'application du contenu des présentations dans leur milieu de travail, de voir ce qu'ils peuvent faire de plus pour lutter contre le crime organisé et de définir les principales priorités de la recherche.

Ce rapport contient un résumé des présentations et des conclusions des tables rondes.

Aperçu des présentations des spécialistes

James Sheptycki, Ph. D., a parlé de la nécessité d'un changement de paradigme dans la façon dont nous considérons l'application de la loi et le préjudice causé à la société.

Yvon Dandurand, Ph. D., a donné un aperçu de certains enjeux auxquels sont confrontées les responsables de la recherche, de la lutte et de la prévention en matière de crime organisé, de nos jours, au Canada.

Stephen Schneider, Ph. D., a souligné les avantages liés à la prévention du crime par le développement social.

Martin Bouchard, Ph. D., a présenté ses conclusions sur la relation qui existe entre l'importance de l'organisation du groupe et les infractions criminelles juvéniles.

Ernesto Savona, Ph. D., a donné son opinion sur l'analyse de scénario, une méthodologie de recherche « micro » utilisée pour étudier le crime organisé en Italie.

Michael Levi, Ph. D., a parlé des mesures réglementaires employées pour prévenir le crime organisé au Royaume-Uni.

David Kennedy, professeur, a fait part de ses idées sur les mesures efficaces qui sont utilisées pour réduire la violence des gangs aux États-Unis.

Nouveaux thèmes

Certains thèmes se sont dégagés pendant l'atelier :

1. Une plus grande coopération est nécessaire entre les organismes, les secteurs et les administrations parce que le crime organisé traverse les frontières et les secteurs; il faut donc y faire face d'une manière globale et en collaboration.
2. Il n'existe pas de façon unique ou commune de définir le crime organisé, ce qui rend difficile l'élaboration de stratégies et la mesure des résultats.

3. Les spécialistes ont proposé à plusieurs reprises de se concentrer davantage sur les mesures préventives; cependant, une telle approche fera naître une tension naturelle, et peut-être une concurrence pour obtenir du financement, entre les partisans des autres mesures préventives à une extrémité du continuum de la loi et de l'ordre, et ceux des mesures traditionnelles d'application de la loi à l'autre extrémité du continuum.
4. Les enjeux associés au partage et à l'échange des données compliquent la tâche des chercheurs, lorsque ceux-ci doivent obtenir des données de qualité pour effectuer leur recherche.
5. Lorsque les priorités sont établies pour l'application de la loi et la recherche, il est important de tenir compte du préjudice causé à la société par l'infraction ou le marché criminel qui est ciblé.

Domaines de recherche proposés

Pendant les tables rondes et les présentations en plénière, les sujets suivants se sont dégagés comme étant des secteurs clés de nouvelles recherches :

- **Préjudice causé à la société**
  Questions : Quel type de préjudice causé à la société est attribuable au crime organisé? Comment pouvons-nous coordonner les services de police et les ressources de la collectivité pour réduire ce préjudice? Certaines interventions des services de police sont-elles nuisibles?
- **Violence des gangs**
  Questions : Où se situe la violence des gangs au Canada? Quels types de structures organisationnelles sont les plus prédictives de violence? Quels facteurs sont associés au risque que les jeunes se joignent à des gangs? Quels programmes de prévention seraient efficaces et susciteraient l'intérêt des jeunes?
- **Migration**
  Questions : À quelle occasion l'application de la loi ou des politiques parvient-elle à prévenir ou à enrayer le crime organisé, et à quelle occasion se solde-t-elle seulement par la migration des actes criminels organisés? Quelles sont les meilleures façons de faire face à la migration? La migration est-elle bonne ou mauvaise?
- **Dispositions législatives**
  Questions : Les dispositions législatives actuelles ouvrent-t-elle la voie à des possibilités de commettre des crimes? Les intervenants du système de justice pénale pensent-ils que les outils disponibles sont suffisants?
- **Réseaux criminels**
  Questions : Quelles sont les structures des activités et des associations des réseaux criminels? Dans quelle mesure le crime organisé a-t-il infiltré les entreprises honnêtes et les institutions publiques, et quels sont les secteurs vulnérables? Quels sont les cycles de violence à long terme?
- **Partage de l'information**
  Questions : Quel est le degré de transparence du partage de l'information entre les organismes d'application de la loi, et entre les organismes d'application de la loi et le grand public?

- **Peines**
  Questions : Quels principes de détermination de la peine sont les plus efficaces? Quelles sont les caractéristiques à long terme d'une récidive?
- **Interventions**
  Questions : Comment les délinquants réagissent-ils aux interventions? Quels types d'interventions sont les plus efficaces?
- Ainsi que la recherche dans les domaines de la **traite de personnes**, du **blanchiment d'argent** et de la **criminalité en col blanc** (notamment le crime financier et la fraude).

Compte rendu de l'atelier

Mot d'ouverture

Richard Wex

Sous-ministre adjoint, Secteur de la police et de l'application de la loi, Sécurité publique Canada

M. Wex souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier de recherche sur le partage des pratiques exemplaires et les méthodologies en matière de recherche dans la lutte contre le crime organisé. Il souhaite également la bienvenue aux spécialistes venus du Canada, d'Europe et des États-Unis, et il remercie toutes les personnes présentes.

Au cours d'une réunion tenue en 2007, les ministres responsables de la justice et de la sécurité publique ont discuté de la meilleure façon de lutter ensemble contre le crime organisé. M. Wex précise que le mandat qui est ressorti de la réunion a guidé les efforts visant à renforcer le cadre législatif pour s'occuper des nombreux points faibles liés au crime organisé.

M. Wex estime que la recherche est une sphère d'influence, et il ajoute que cet atelier est exactement le type d'initiative qu'il espérait voir réaliser par son groupe. Il mentionne que l'atelier vise à favoriser de nouvelles relations et de nouveaux partenariats, et à susciter la discussion sur des approches prometteuses pour lutter contre le crime organisé qui contribueraient à influencer le programme de recherche au Canada.

Pour terminer, M. Wex présente les conférenciers et dit souhaiter que l'atelier soit utile à tous.

Attentes des participants

Après que les conférenciers ont été présentés, les participants ont été invités à faire part de leurs attentes concernant l'atelier. Ils se sont montrés intéressés à partager et à élargir leurs connaissances des domaines suivants :

- les méthodologies et les tendances en matière de recherche;
- les approches pour lutter contre le crime organisé;
- la méthode d'évaluation du crime organisé;
- les autres pratiques et la collaboration entre les organisations.

Les participants souhaitent également accomplir les fonctions suivantes :

- influencer le programme de recherche canadien sur le crime organisé;
- concevoir des idées de recherche et éclairer l'élaboration des politiques;
- parvenir à une collaboration accrue et renforcer les partenariats;
- se pencher sur la difficulté de recueillir des données sur le crime organisé;
- se renseigner davantage sur la façon de traduire la recherche en une politique efficace et une mesure opérationnelle;
- appliquer les théories et les approches relatives au travail auxquelles ils contribuent actuellement;

- explorer de meilleures méthodes visant à perturber le crime organisé;
- discuter des nouvelles tendances dans le domaine de la recherche;
- contribuer aux politiques fondées sur des preuves;
- comparer la situation qui prévaut au Canada et ailleurs dans le monde.

Jour un : Premier groupe de spécialistes et table ronde

James Sheptycki, Ph. D.

Département de la criminologie, Université York

M. Sheptycki est spécialisé dans la recherche sur la criminalité transnationale et le maintien de l'ordre. Il a écrit sur divers sujets de fond dans le domaine de la criminologie, dont la violence familiale, les tueurs en série, le blanchiment d'argent, les drogues, le maintien de l'ordre public, le crime organisé, la responsabilité de la police, les services de police dirigés par le service du renseignement, la protection des témoins, le risque et l'insécurité. Il fait présentement de la recherche sur « les armes, le crime et l'ordre social ».

M. Sheptycki a été le principal auteur de la *Bibliographie annotée en matière de crime organisé*; ce projet a été mené à bonne fin par NetL3.com, au nom de Sécurité publique Canada. Le but de l'étude était d'obtenir une vue d'ensemble suffisamment détaillée de la littérature didactique qui traite du crime organisé. Les chercheurs ont conçu une base de données initiale de plus de 300 entrées bibliographiques provenant de 10 régions géographiques internationales, et regroupées en sept thèmes.

Présentation : « Paradigms of Organized Crime: Thinking About the Policing Challenges of the 21st Century » (les paradigmes du crime organisé : réflexion sur les défis des services de police au XXIe siècle)

M. Sheptycki a évoqué la principale conclusion du *projet de bibliographie annotée en matière de crime organisé*, et ce qui a déclenché l'atelier de recherche : un changement de paradigme dans la recherche sur les méthodes de lutte contre le crime organisé. Ce changement consiste à remplacer les approches traditionnelles relatives à l'application de la loi (p. ex. la surveillance, les arrestations, les saisies et les poursuites) par la gamme complète des outils disponibles, y compris les méthodes originales comme la prévention et le droit administratif.

M. Sheptycki a fait valoir la nécessité d'un changement de paradigme pour s'aligner sur les formes de crime organisé qui évoluent constamment, et tenir compte du concept plus vaste de préjudice causé à la société. Un nouveau paradigme permettrait de définir plus précisément le problème lié à la politique, et d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions qui seraient davantage couronnées de succès.

Le modèle traditionnel d'application de la loi est hiérarchique et juridictionnel. Cette méthode ne suffit pas puisqu'elle ne permet pas de répondre efficacement aux réalités transnationales et extrêmement complexes de l'activité criminelle. Ce modèle ne tient pas compte adéquatement des conséquences néfastes de divers comportements, qu'ils soient criminels ou non, sur le milieu, l'économie et la société.

D'autres nouveaux paradigmes prennent en considération les dossiers de la sécurité des êtres humains et la réduction du préjudice causé à la société. Des modèles sont élaborés pour représenter avec plus d'exactitude les risques pour la sécurité publique, et les solutions proposées incluent un engagement d'un public élargi dans des activités comme la mobilisation des collectivités et la prévention du crime. Un nouveau paradigme pourrait donner lieu à une infrastructure qui appuie la bonne gouvernance de la société dans son ensemble.

M. Sheptycki a conclu sa présentation en soulignant qu'un changement de paradigme n'est pas facile à réaliser, et il a déclaré souhaiter que les établissements universitaires participent à la discussion.

Yvon Dandurand, Ph. D.

Vice-président adjoint, recherche et cycles supérieurs, Université de la Fraser Valley

M. Dandurand est un criminologue bien connu et un recherchiste juridique dont les projets les plus récents portent sur l'étude du crime organisé, le terrorisme, le commerce de la drogue et le commerce d'êtres humains. Il a siégé à de nombreux comités de spécialistes des Nations Unies, entre autres à des comités sur la réglementation des armes à feu, les victimes de crime, la violence envers les femmes, la justice des mineurs, la réforme pénitentiaire, la justice réparatrice, le terrorisme et le crime organisé.

M. Dandurand a milité pour que des améliorations soient apportées aux méthodes traditionnelles d'application de la loi, telles que les méthodes fondées davantage sur le renseignement, les approches stratégiques, une gestion de cas plus efficace et une coordination entre les services de police et les procureurs. Très récemment, M. Dandurand a participé à une conférence tenue à Mexico qui portait sur les approches de remplacement pour lutter contre le crime organisé.

Présentation : « Addressing Organized Crime in Canada » (la répression du crime organisé au Canada)

La présentation de M. Dandurand traitait de la répression du crime organisé au Canada.
M. Dandurand a fait un survol des nombreux enjeux qui sont examinés à l'heure actuelle, et il a exposé de façon détaillée les domaines qui requièrent plus d'attention. Il a souligné que bien que beaucoup reste à faire, le Canada devrait reconnaître qu'il s'est démarqué à certains niveaux comparativement à d'autres pays, et que des problèmes ont été évités, plus particulièrement :

- l'absence de corruption et de complicité entre le milieu politique et les membres du crime organisé;
- la montée de la violence moindre et le nombre inférieur d'incidents impliquant des armes à feu qu'ailleurs dans le monde.

M. Dandurand a énuméré les aspects à ne pas oublier pendant que se poursuit la recherche sur le crime organisé :

1. **La difficulté d'accès aux données de recherche.** Les chercheurs doivent se regrouper et bâtir des réseaux pour faciliter la collecte de données de recherche de qualité. L'une des difficultés est la confusion qui règne entre les renseignements qui doivent demeurer secrets pour des raisons liées aux opérations et à la sécurité, et les données fondées sur les faits qui peuvent être utilisées par les chercheurs. La différence qui existe entre ces deux types de renseignements doit être tirée au clair pour faciliter la collecte des données.
2. **L'évaluation des résultats.** Les personnes qui luttent contre le crime organisé sont souvent réticentes à l'idée que leur rendement soit évalué avec précision, mais cette étape est nécessaire pour comprendre ce qui se passe et ce qui fonctionne. Nous devons être en mesure d'évaluer l'information de façon éclairée, et ne pas arriver à des conclusions inexactes en raison d'une influence politique.

3. **La prévention du crime et la participation de la collectivité.** Il existe beaucoup d'initiatives prometteuses dans ce domaine qui pourraient être retenues; toutefois, les services de police seront appelés, de temps à autre, à jouer un rôle qu'ils ne sont pas toujours prêts à jouer.
4. **Le climat politique et la panique.** Lorsque survient une flambée de violence ou une activité criminelle, la réaction du public sous l'emprise de la panique peut faire en sorte qu'il devient difficile d'avancer. Lorsque des décisions sont prises sur la manière d'enrayer une activité criminelle, il est important de prendre en compte le meilleur résultat à long terme, et de ne pas répondre de façon inappropriée ou de manière simplement répressive à un événement précis et localisé.
5. **Les recoupements.** Les chercheurs devraient s'intéresser aux liens qui existent non seulement entre les délits mineurs et les crimes majeurs, mais à tous les aspects de la lutte contre le crime organisé pour mieux comprendre et intégrer avec succès tous les intervenants et les stratégies qui portent atteinte à la prévention du crime et à la lutte contre la criminalité.
6. **Les rapports de la communauté ethnoculturelle avec les services de police.** La marginalisation de certains groupes culturels les rend particulièrement susceptibles d'être exploités par des membres du crime organisé. Une absence de communication entre les services de police et ces communautés peut rendre ardue la collaboration de ces groupes avec le système juridique.

M. Dandurand a dressé la liste de douze secteurs précis qui ne sont pas très efficaces et qui doivent faire l'objet d'un examen :

1. Des définitions juridiques compliquées du crime organisé rendent difficiles la poursuite et la déclaration de culpabilité; les définitions devraient être tirées au clair.
2. La « perturbation » du crime organisé n'est pas une solution adéquate parce qu'elle peut donner lieu à une migration et une augmentation de la violence.
3. Une absence de recherche longitudinale sur les cycles de la violence est à l'origine d'une vision étroite de la situation et de réponses fondées sur de l'information désuète.
4. Une absence d'information sur la migration du crime (les efforts doivent être pangouvernementaux pour saisir la portée complète du problème).
5. La réponse au crime organisé n'est pas soutenue (on observe un cycle de criminalité et un tollé général, la réponse qui suit prend la forme d'une force d'intervention ou d'une initiative semblable. Après un certain temps, le financement diminue et les forces d'intervention nécessaires pour réussir à lutter contre le crime et assurer la prévention sont démantelées).
6. Le crime organisé ne fonctionne pas en réseaux hiérarchiques (les stratégies doivent refléter les changements incessants qui caractérisent le fonctionnement des réseaux de crime organisé).
7. La stratégie qui consiste à essayer de mettre la main sur les profits « en suivant la piste de l'argent » pour venir à bout du crime organisé n'est pas parvenue à enrayer ce type d'activités.

8. D'anciennes politiques ont donné lieu à de la violence et à un préjudice causé à la société, qui subsistent de nos jours dans le commerce de la drogue et du sexe (les gouvernements devraient s'abstenir d'alimenter le crime organisé avec des politiques qui créent des ouvertures grâces auxquelles les groupes organisés réalisent des profits illicites).
9. Au fur et à mesure qu'augmentent les occasions de profits illicites, des stratégies inédites doivent être élaborées pour se protéger contre la corruption.
10. Les ressources pour une intervention précoce en matière de criminalité juvénile sont insuffisantes.
11. Le recours aux informateurs et au programme de protection des témoins devrait être amélioré parce que ces intervenants sont essentiels aux efforts déployés en vue de lutter contre le crime organisé.
12. La coopération internationale doit être améliorée (le crime organisé est international et traverse les frontières. Les efforts pour faire face à la menace des activités majeures du crime organisé sont voués à l'échec sauf si les pays collaborent. Pour que les efforts de coopération internationale soient couronnés de succès, nous devons prendre en considération l'asymétrie des priorités entre les différents pays).

Rapports de discussion : « Paradigms of Organized Crime » (les paradigmes du crime organisé)

Voici un résumé des principaux thèmes présentés à la séance plénière qui a suivi les tables rondes.

Jusqu'à quel point et pourquoi ce nouveau paradigme est-il valable pour nos objectifs actuels de réduction du crime organisé?

Les participants ont convenu qu'il serait utile d'élaborer des approches pour les services de police et la collectivité dans l'optique de réduire ou d'atténuer le tort causé par les activités criminelles organisées. Ils ont également constaté que certains concepts du « nouveau » paradigme, y compris l'intervention hâtive et la prévention, sont en place depuis un certain temps, mais qu'ils commencent seulement à gagner du terrain. La prévention et l'application de la loi sont nécessaires lorsque nous nous efforçons de mettre en pratique le nouveau paradigme; c'est le bon dosage qui peut être difficile à trouver.

Pouvez-vous tirer des exemples de votre expérience qui confirment ou qui s'inscrivent en faux contre la proposition du spécialiste?

Les participants s'entendent pour dire que les priorités en matière d'application de la loi en ce qui concerne le crime organisé n'ont pas toujours été définies avec succès. Par exemple, on met davantage l'accent sur les installations de culture de marijuana malgré le fait que la fraude ou la traite de personnes cause probablement plus de tort.

Les participants ont cité l'exemple d'un nouveau modèle de services de police à Surrey, en Colombie-Britannique, appelé « services de police globaux ». Ce modèle identifie entre autres les jeunes qui sont susceptibles d'adhérer à des gangs. D'autres initiatives sont mises en œuvre à petite échelle, mais l'application de la loi l'emporte encore.

Si nous acceptons la proposition du spécialiste, comment pouvons-nous inclure ce nouveau paradigme dans les modèles actuels (mesure législative, services de police, programmes communautaires, etc.)?

Dans leur réponse à la question ci-dessus, les participants ont laissé entendre que le paradigme a du sens, mais qu'il peut difficilement être mis en pratique en raison des ressources disponibles. Les organisations et les organismes de lutte contre le crime organisé sont nombreux, il est donc difficile de coordonner et de partager l'information.

Les participants ont constaté également que les idéologies individuelles pourraient avoir une incidence sur la réussite de l'adoption d'un nouveau paradigme, et que les gens parviendront à y croire graduellement. Afin de faciliter l'adoption du paradigme, une participation universitaire soutenue et un accès du public au tribunal et aux renseignements pourraient y contribuer de façon significative.

Pour permettre l'adoption d'un nouveau paradigme, la coopération entre tous les ordres de gouvernement et les secteurs multiples est obligatoire. Des modifications aux mesures législatives pourraient aussi permettre ce changement de cap. Les participants ont signalé qu'il faut s'assurer d'évaluer chaque ensemble de circonstances puisque les stratégies nationales ne s'appliquent pas toujours aux situations uniques, et qu'il est important de ne pas aliéner les collectivités.

Que devons-nous encore savoir – que manque-t-il à nos connaissances? Compte tenu de ces lacunes, quelles questions de recherche devraient être au centre de nos priorités?

Les participants ont déclaré qu'il faut avoir un outil ou un mécanisme pour faciliter le partage de l'information entre le système juridique et la collectivité universitaire. Il est difficile d'obtenir de l'information qui est en principe du domaine public. Les chercheurs et les universitaires font valoir qu'ils doivent avoir accès aux données pour procéder à une analyse et à une interprétation pour le grand public.

Les participants ont noté également les lacunes suivantes dans les connaissances :

- un aperçu de l'incidence du crime organisé par l'entremise du préjudice causé à la société;
- de l'information sur les structures relatives aux possibilités criminelles;
- de l'information quantitative et qualitative sur les diverses stratégies proposées dans le cadre du changement de paradigme.

Priorités de la recherche

Les participants ont proposé les priorités suivantes en ce qui concerne la recherche :

- une recherche longitudinale sur les modèles de récidive;
- des études sur l'efficacité du programme de protection des témoins;
- une étude et une évaluation des politiques et des initiatives fondamentales non limitées aux programmes marginaux et aux nouveaux programmes;
- une recherche sur l'efficacité des interventions, et sur le fait qu'elles puissent être préjudiciables;
- une recherche sur le préjudice causé à la société, son incidence et ses causes;

- l'établissement des données qui peuvent être nettoyées, rendues anonymes et communiquées avec le grand public pour lui permettre de mieux comprendre;
- une recherche sur la transparence du partage de l'information entre les organismes d'application de la loi et entre l'application de la loi et le grand public;
- une élaboration de modèles pour déterminer si un changement de paradigme serait approprié;
- une recherche sur l'efficacité des stratégies actuelles d'application de la loi;
- une recherche sur la façon de transférer les approches et les comportements dans un nouveau paradigme;
- une recherche sur l'efficacité du système carcéral sous le rapport de la réinsertion.

Jour un : Deuxième groupe de spécialistes et table ronde

Stephen Schneider, Ph. D.

Département de sociologie et de criminologie, Université St. Mary's

M. Schneider est connu à l'échelle nationale et internationale à titre d'universitaire et de chercheur de haut niveau dans le domaine du crime organisé. Il a publié récemment un livre intitulé *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*. Il est l'auteur de plusieurs livres et d'articles de revue sur des sujets variés comme la description et l'analyse des méthodes de blanchiment d'argent, les analyses indispensables des efforts déployés pour appliquer la loi en vue de lutter contre le crime organisé, et l'évolution des méthodes de prévention du crime.

Présentation : « Crime Prevention Through Social Development » (la prévention du crime grâce au développement social)

La présentation de M. Schneider était axée sur les possibilités de prévenir le crime organisé grâce au développement social. Il a proposé dans un cadre conceptuel l'existence dès le jeune âge de nombreux facteurs prédisposants à une carrière criminelle, y compris un climat familial négatif, le voisinage, l'école et la pression des camarades. Il a décrit la possibilité de prévenir le crime organisé au moyen de programmes axés sur les domaines fondamentaux au développement positif des enfants et des jeunes :

- les études (développement scolaire);
- la vie et les aptitudes sociales (développement comportemental);
- l'activité physique (développement de la santé);
- les mentors (modèles de comportement positifs);
- le rôle parental efficace (milieu social protecteur).

M. Sechneider a souligné la tension qui existe entre l'application de la loi et la prévention. Il a insisté sur la nécessité d'une stratégie globale, à l'échelle nationale, qui utilise une approche intégrative pour appliquer la loi et faire de la prévention. Cette approche devrait inclure non seulement la collectivité, le gouvernement et les services de police, mais également des intervenants du secteur privé dont le bagage imposant de connaissances spécialisées pourrait changer les choses sur le plan de l'efficacité et de l'intérêt. Puisqu'il faut s'attaquer aux

opérations transfrontalières du crime organisé, les obstacles qui nuisent à la coopération entre les organismes doivent être supprimés.

Par ailleurs, M. Schneider a rappelé qu'il faut se concentrer davantage sur l'établissement de priorités réalistes fondées sur le préjudice causé à la société. La criminalité n'est pas un problème qui relève de la justice pénale, c'est un problème social qui doit être abordé grâce à une politique sociale. À l'heure actuelle, notre façon de réagir face au crime est boiteuse en soi, parce qu'elle est répressive et ne s'attaque pas aux causes profondes. Nous devons transférer la priorité aux institutions qui peuvent s'attaquer véritablement à la criminalité en tant que problème de société. Parmi les institutions qui ont fait leurs preuves, on trouve celles qui travaillent dans le domaine de la famille, des collectivités, des soins de santé mentale, des loisirs et de la culture. Bien que tout porte à croire que ces approches fonctionnent, ces institutions ne disposent pas de ressources suffisantes.

L'éducation, les soins de santé et d'autres secteurs à caractère social sont de compétence provinciale, mais un rôle important revient également au gouvernement fédéral. M. Schneider a proposé deux programmes : les garderies universelles et la garde parascolaire à l'échelle nationale. Ces types d'initiatives peuvent avoir une incidence sur la criminalité, notamment si elles ciblent les collectivités qui courent des risques plus élevés que d'autres. La recherche a démontré que l'argent consenti à de tels programmes pourrait être plus efficace que les sommes accordées aux prisons qui peuvent convertir les délinquants en repris de justice.

L'efficacité des approches centrées sur le développement social est reconnue. M. Schneider a fait valoir que ces approches pourraient servir dans la lutte contre le crime organisé parce que les membres du crime organisé ont tendance à avoir les mêmes traits psychologiques et les mêmes facteurs de risque que les autres récidivistes. Ces facteurs de risque et les moyens de les atténuer ont été étudiés à l'aide de théories comme les associations différentielles, la socialisation et la désorganisation sociale.

Un quartier défavorisé contribue à la délinquance juvénile. Le gouvernement fédéral pourrait améliorer les conditions de vie des quartiers défavorisés pour veiller à ce que les jeunes ne grandissent pas dans des conditions propices aux activités criminelles. Dans certains cas, les ressources sont suffisantes; c'est une question de coopération et de partenariats entre les organismes qui peut changer les choses.

M. Schneider a résumé le travail qu'il a accompli avec le programme PALS (modèles positifs et mentors, tutorat scolaire, loisirs et activités physiques, aptitudes sociales et connaissances élémentaires). Le programme PALS est un programme de prévention du crime intégré qui a eu des répercussions mesurables sur les participants. Le programme porte sur des facteurs précis qui exposent les jeunes défavorisés à adopter un comportement criminel plus tard. Le programme traite de cinq secteurs clés : éducation, aptitudes sociales et connaissances élémentaires, activités physiques, mentors, rôle parental efficace.

M. Schneider a conclu sa présentation en nous proposant d'effectuer un transfert des ressources du système de justice pénale vers des solutions au développement social qui auront peut-être une incidence sur le problème.

Rapports de discussion : « Crime Prevention Through Social Development » (la prévention du crime grâce au développement social)

Voici un résumé des principaux thèmes présentés à la séance plénière qui a suivi les tables rondes.

Jusqu'à quel point et pourquoi ce renseignement est-il valable pour nos objectifs actuels?

Les participants ont expliqué l'effort qui a été déployé pour mettre en valeur le potentiel de la collectivité dans le cadre du projet intitulé « No communities left behind » qui a vu le jour à Ottawa. Dans le cadre de cet effort interorganisationnel, les services de police n'étaient pas les organismes responsables, mais ils avaient un rôle clé à jouer. L'initiative n'exigeait pas beaucoup de ressources de la part des forces policières, mais elle a eu une incidence positive sur le développement des collectivités. L'issue donne à penser que nous devrions encourager les partenariats visant l'intégration et la mise en commun des ressources pour parvenir aux résultats désirés.

Les participants ont aussi constaté qu'il est difficile d'instaurer un climat de confiance entre les policiers et la collectivité, dans son ensemble, si les policiers fondent leurs activités de maintien de l'ordre sur le renseignement, parce que cette méthode peut être perçue comme de l'« espionnage ».

Quels sont les atouts de l'approche proposée?

Les participants ont mentionné que les stratégies relatives au développement social sont au nombre des atouts de l'approche proposée parce qu'elles reposent sur des preuves et s'attaquent aux causes profondes de la criminalité. Ils ont en outre souligné que le développement des collectivités est une bonne chose en soi, même si les résultats de la prévention du crime ne sont pas toujours mesurables.

Quels sont les points faibles de l'approche proposée?

Les participants étaient d'avis que l'approche proposée était confrontée pour le moins à trois difficultés bien distinctes d'emblée.

1. Le renforcement des capacités dans les collectivités est préventif et exige un engagement à long terme qui peut faire concurrence aux ressources requises pour le travail policier répressif. Il arrive parfois que la mémoire institutionnelle soit atteinte lorsque les personnes changent de postes, et il peut être difficile de maintenir un effort soutenu.
2. Il peut être difficile de faire collaborer tous les ordres de gouvernement et de nombreuses disciplines différentes.
3. Les horizons politiques ne sont peut-être pas propices aux initiatives de développement social.

Que devons-nous encore savoir? Que faut-il faire de plus du point de vue de la recherche pour maximiser l'efficacité des approches proposéees?

La réaction des participants a été d'indiquer qu'il y aurait lieu de répondre aux questions suivantes :

- Combien faut-il de programmes pour résoudre les problèmes?
- Quels programmes sont les plus efficaces?

- Quels facteurs favorisent l'adhésion des enfants aux gangs?

Priorités de la recherche

Les participants ont suggéré d'entreprendre une recherche pour trouver :

- les programmes qui intéresseront les jeunes;
- les facteurs de risque favorisant l'adhésion des jeunes aux gangs;
- l'efficacité des programmes actuels.

Les participants ont également dit qu'il faut obtenir davantage d'information sur les meilleurs mécanismes de coordination et d'intégration des ressources pour être le plus efficace possible.

Martin Bouchard, Ph. D.

École de criminologie, Université Simon Fraser

Le travail de Martin Bouchard porte principalement sur les marchés clandestins de la drogue, tout particulièrement la culture de la marijuana. Les autres domaines d'intérêt de M. Bouchard incluent l'examen du rôle du « capital criminel » et social des criminels de carrière, l'étendue des innovations criminelles, les méthodes d'estimation de l'importance des populations criminelles et de l'efficacité des services policiers.

Présentation : « The Importance of Organization in Understanding Street Gang Delinquency » (l'importance de l'organisation pour comprendre la délinquance des gangs de rue)

Présenté par Martin Bouchard, Ph. D., École de criminologie, Université Simon Fraser

La présentation de M. Bouchard portait essentiellement sur une meilleure compréhension de la nature et de l'influence du crime organisé. Il a présenté les résultats d'une étude récente sur les adolescents au Québec qui démontre comment il est possible de faire la distinction entre les « groupes délinquants » et les « gangs de rue » par des différences dans leur niveau d'organisation, et comment ce niveau d'organisation détermine leur participation à certaines activités délinquantes. Il a ensuite fait part d'un travail qu'il vient de terminer sur l'influence économique des Hells Angels sur les marchés clandestins de la drogue au Québec; il a fait valoir de quelle manière des organisations criminelles de petite taille peuvent avoir une grande influence dans la réalité.

M. Bouchard a découvert l'existence d'une corrélation étroite entre le niveau d'organisation d'un groupe et ses activités délinquantes. Il est parvenu à la conclusion que la délinquance pourrait être mieux prédite en se fondant sur le niveau d'organisation du groupe, plutôt que sur le fait que le groupe se considère comme un gang. Le niveau d'organisation du gang est aussi un critère prédictif de la participation à la violence.

Les principales conclusions sont entre autres :

- l'adhésion à un gang a de l'importance;
- l'adhésion à un groupe a de l'importance;
- l'organisation est plus importante que l'adhésion à un gang en matière de délinquance, notamment pour les infractions liées à l'approvisionnement en drogues illicites;

- l'organisation et l'adhésion sont vitales en ce qui concerne la violence;
- l'organisation et l'adhésion n'ont pas d'importance lorsqu'il est question des infractions contre les biens.

M. Bouchard a parlé également de la méthode de recherche capture-recapture utilisée à l'origine en biologie. Cette méthode peut fournir des estimations de la représentation des « populations cachées », et elle a été utilisée par M. Bouchard pour évaluer l'ampleur de l'industrie de la culture de la marijuana dans la province de Québec, au Canada. L'analyse capture–recapture puise dans les données sur les arrestations pour obtenir une estimation du nombre de planteurs de marijuana.

La recommandation de M. Bouchard à l'égard de la recherche future consiste à inclure la notion d'organisation en tant que facteur clé pour les besoins de la recherche et des politiques, et l'étude plus poussée de l'économie des marchés illégaux.

Rapports de discussion : « The Importance of Organization in Street Gang Delinquency » (l'importance de l'organisation dans la délinquance des gangs de rue)

Voici un résumé des principaux thèmes présentés à la séance plénière qui a suivi les tables rondes.

Comment cette recherche peut-elle s'appliquer à nos efforts de réduction du crime organisé?

Les participants ont laissé entendre que l'instrument mis au point, dans le cadre de l'étude de M. Bouchard pour établir le niveau ou le degré d'organisation, pourrait servir à identifier, d'un point de vue empirique, les groupes et les collectivités à risque qui retireraient un avantage de programmes tels que PALS. Ils ont aussi préconisé que l'instrument soit utilisé dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) pour repérer les jeunes qui sont membres de groupes ayant un niveau élevé d'organisation.

Compte tenu de votre réponse à la question précédente, dans quelle mesure ce savoir modifie-t-il votre méthode de travail? Qu'est-ce que cela signifie sur le plan des changements concrets?

Les participants ont déclaré que la recherche devrait continuer d'adopter une approche « à partir de la base », au lieu de présumer que les gangs ont une structure hiérarchique. Puisque les réseaux criminels changent et s'adaptent constamment, il serait utile d'étudier ces structures de façon empirique. La mise en œuvre de l'analyse du réseau social serait une manière d'y parvenir. Ce genre d'analyse pourrait également permettre de savoir si la perturbation du crime organisé est une stratégie viable ou si elle est davantage une source de problèmes.

Que devons-nous encore savoir? Que reste-t-il à faire du point de vue de la recherche pour confirmer l'applicabilité du cadre conceptuel proposé?

Les participants ont constaté que les résultats de l'étude de M. Bouchard pourraient toucher précisément un certain groupe d'âge. D'autres études seraient nécessaires pour déterminer si les mêmes conclusions pourrraient s'appliquer aux autres formes de crime organisé. Quelqu'un a fait observer que les jeunes ne sont pas organisés pour commettre des crimes axés sur le profit autant que les adultes, par conséquent, il y aurait lieu également de se pencher sur les raisons de l'organisation.

Priorités de la recherche

Les participants ont laissé entendre qu'une recherche devrait être entreprise pour trouver :

- les structures organisationnelles qui sont les plus prédictives de la violence;
- la façon dont les gangs et les autres réseaux criminels réagissent aux interventions visant à faire respecter la loi.

Les participants ont aussi laissé entendre que les chercheurs pourraient en apprendre davantage sur les méthodes de fonctionnement des réseaux criminels à l'aide d'une analyse du réseau social.

Jour deux : Premier groupe de spécialistes et table ronde

Ernesto Savona, Ph. D.

Directeur, Centre de recherche conjoint en matière de criminalité transnationale, Université catholique de Milan

M. Savona, Ph. D., est un des grands spécialistes européens en matière d'évaluation de la criminalité organisée et de ses conséquences et, il a une connaissance approfondie des dispositions législatives contre le crime organisé. Il est actuellement rédacteur en chef du *European Journal on Criminal Policy and Research* et directeur du *Transcrime Institute.* Il s'agit d'un centre qui est dirigé conjointement par l'Université catholique de Milan et l'Université de Trente.

M. Savona a coordonné récemment une multitude de projets de recherche, auxquels il a pris part au nom de la République d'Italie et de l'Union européenne. Ces projets portaient entre autres sur des sujets tels que l'estimation des coûts de la criminalité, l'analyse des coûts-avantages de la transparence des entreprises du secteur privé dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, l'évaluation des points vulnérables des secteurs juridiques face au crime organisé, les politiques à caractère non pénal pour lutter contre le crime organisé, la protection des témoins et les façons de blinder les produits, les lois et les règlements.

Présentation : « Combining Macro with Micro Approach to Organized Crime » (combiner des approches macro et micro en matière de crime organisé)

La présentation de M. Savona décrivait les méthodologies ayant servi à l'étude de groupes du crime organisé en Sicile, en Calabre et en Campanie. Les trois groupes étaient actifs dans l'industrie de la construction et employaient la corruption pour infiltrer l'économie légitime en vue de poursuivre leurs opérations.

M. Savona a préconisé l'utilisation d'approches macro et micro pour étudier le crime organisé qui pourraient faciliter la compréhension et la mise en œuvre de mesures préventives appropriées. En intégrant les deux types de méthodologies, une image plus claire est apparue et celle-ci est nécessaire pour évaluer ce qui se passe vraiment dans les réseaux complexes d'activité criminelle. Les pays mesurent souvent le crime organisé dans une perspective macro. La méthodologie micro proposée et mise à l'essai par M. Savona est appelée analyse de scénario.

Dans une analyse de scénario, le chercheur s'intéresse aux étapes individuelles d'un crime précis. L'analyse des étapes suivies permet de comprendre le processus pénal. Cette compréhension inspire des mesures fiables et efficaces pour empêcher le crime en réduisant les occasions de poursuivre des activités criminelles.

À la lumière de l'analyse de scénario des trois groupes criminels, des mesures ponctuelles ont été proposées en vue de réduire les occasions pour le crime organisé d'infiltrer l'industrie de la construction publique en Italie. Voici les mesures proposées :

- inciter davantage les entreprises à communiquer le nom des sous-traitants;
- augmenter le risque de détection des activités criminelles;
- encourager la concurrence entre les entreprises soumissionnaires et éliminer la possibilité d'obtenir des monopoles de matières premières en vue de réduire les retombées avantageuses pour les criminels;
- modifier les ouvertures créées par des dispositions législatives « blindées », en veillant à ce que les dispositions tiennent toujours compte des possibilités criminelles qu'elles auraient pu créer par inadvertance;
- réduire le nombre d'excuses utilisées par les hommes politiques pour justifier l'activité criminelle pour des raisons économiques ou politiques.

M. Savona a terminé sa présentation en laissant entendre que les chercheurs devraient augmenter la recherche macro avec une analyse micro qualitative pour mettre en œuvre de manière efficace les mesures préventives visant à réduire le crime organisé.

Michael Levi, Ph. D.

Professeur de criminologie, Université de Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni

M. Levi, Ph. D., est un universitaire réputé en Europe sur les questions de criminels à cravate, de crime économique et de crime financier. Il a de nombreuses publications à son crédit sur ces sujets dans des revues spécialisées influentes. Il a aussi occupé le poste de rédacteur en chef de *Criminology and Criminal Justice*, la revue officielle de la Société britannique de criminologie, ainsi que des postes au sein des comités de rédaction du *British Journal of Criminology*, l'*European Journal on Criminal Policy and Research* et le *Global Crime*. M. Levi participe actuellement au projet intitulé « The Patterns, Organisation and Governance of Economic Crimes » (la nature, l'organisation et la gouvernance du crime économique), grâce à une bourse professorale, pour le British Economic and Social Research Council.

Présentation : « The Prevention of Organized Crime Revisited » (un nouveau regard sur la prévention du crime)

La présentation de M. Levi portait sur des approches relatives au système de réglementation non juridique pour la prévention du crime qui ont été adoptées au Royaume-Uni. Il a recommandé que les institutions publiques et privées coopèrent dans le cadre de ces initiatives.

Tout d'abord, M. Levi a dégagé certaines difficultés et lacunes dans les connaissances courantes liées au crime organisé, comme l'information sur les structures d'association et les structures de l'activité criminelle. Il y a un manque d'information sur les méthodes de prévention qui est attribuable à une « résistance culturelle et une crainte de révéler qu'une activité de prévention a

été couronnée de succès et qu'une inactivité a été infructueuse ». L'absence d'examens de cas et un manque de données historiques de qualité font en sorte qu'il est difficile d'identifier les indicateurs de rendement et de mettre au point des façons d'évaluer l'efficacité des efforts de prévention.

Le *Serious crime Prevention Order* (SCPO) (ordonnance de prévention pour un crime grave) est un exemple des méthodes de prévention à vocation réglementaire au Royaume-Uni. Le SCPO impose des restrictions sur un membre d'un gang ayant des liens avec le crime organisé pour qu'il ne puisse pas avoir en main une liste de produits chimiques pouvant servir à la production de drogues ou plus d'un téléphone cellulaire ou d'un certain montant d'argent. Ces restrictions ont pour but de rendre l'accomplissement d'un acte criminel plus difficile, et elles peuvent accélérer la poursuite judiciaire si elles sont transgressées. Ces restrictions peuvent aussi être considérées comme une atteinte partielle aux libertés civiles et aux droits de la personne.

La prévention du crime exige un partenariat entre de multiples institutions publiques, ainsi que des partenariats entre le secteur privé et les institutions publiques. Les tactiques entre institutions publiques incluent des inspections de la salubrité environnementale des locaux appartenant à des membres du crime organisé, le refus des demandes de permis et licences nécessaires au fonctionnement des entreprises, et le ciblage des usuriers criminels par l'intermédiaire du Bureau de la concurrence qui a le pouvoir de retirer les autorisations d'attribuer du crédit à la consommation. Ces tactiques comportent un risque plus élevé de corruption en raison du profit et de l'abus potentiels. Les tactiques appliquées entre le secteur public et le secteur privé consistent, entre autres, à légiférer sur le secteur privé pour assumer la responsabilité de faire obstacle aux possibilités de commettre un crime financier et d'obtenir les conditions nécessaires au crime. Voici quelques tactiques de prévention : le regroupement des bases de données (finances, feuille de paie, créances, éducation, etc.), le logiciel de reconnaissance vocale dans les demandes d'aide sociale, les cartes à puce et les cartes à code NIP.

Le crime organisé ne limite pas ses opérations au milieu, il interagit aussi avec des entreprises honnêtes et opère au sein de celles-ci. C'est la raison pour laquelle il faut conclure des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour être en mesure de prévenir le crime.

M. Levi a présenté trois recommandations essentielles.

1. Nous avons besoin d'une stratégie pour recueillir de l'information sur les réactions réelles des criminels face aux interventions. L'information peut être obtenue au moyen de dispositifs d'écoute clandestine sur fil et de divers dispositifs d'écoute électronique, et grâce à des rapports.
2. Les autorités policières doivent tenir compte de ce qui advient d'un délinquant déplacé, et cet effort doit traverser les frontières.
3. L'industrie doit être mise au courant des entreprises qui sont susceptibles d'être victimes du crime organisé.

En guise de conclusion de sa présentation, M. Levi a fait observer que les efforts déployés au Royaume-Uni font partie d'un programme relativement avancé, mais que des personnes ont le sentiment que des mesures portent atteinte à leur vie privée.

Rapports de discussion : « Non-Enforcement Based Methods for Organized Crime » (les méthodes fondées sur la non-application en matière de crime organisé)

Voici un résumé des principaux thèmes présentés à la séance plénière qui a suivi les tables rondes.

Dans le contexte canadien, jusqu'à quel point et dans quelle situation ces stratégies sont-elles possibles et adaptées?

Les participants ont déclaré que le Canada, à l'instar du Royaume-Uni, pourrait imposer des restrictions à des criminels reconnus pour empêcher que d'autres crimes ne soient commis. Ils ont laissé entendre également que le *Règlement sur l'immigration* serait susceptible d'être mis à profit pour retracer les membres de groupes du crime organisé.

Les exigences réglementaires ont également fait l'objet d'un examen. Une meilleure réglementation des transactions financières pourrait contribuer à prévenir le crime.

Les participants ont analysé la vulnérabilité de certaines entreprises face au crime organisé et ils ont avancé que l'industrie de la construction, notamment à Montréal, devrait être examinée de près pour déceler des signes d'activité criminelle. Les organismes de réglementation devraient jouer un rôle plus important dans le secteur privé pour prévenir le crime.

Nommez des obstacles à la mise en œuvre des stratégies qui sont propres au contexte canadien?

Les participants ont signalé qu'un des obstacles aux stratégies dans le contexte canadien est la capacité limitée d'analyser et de déceler le crime financier. Nous devons établir des priorités pour le crime financier qui soient le reflet du préjudice qui lui est attribuable. Toutefois, puisque le Canada est très libéral et individualiste, il ne sera peut-être pas facile de mettre en place des techniques de surveillance financière, étant donné qu'il existe ici une culture de la protection de la vie privée. La résistance idéologique générale à légiférer en matière d'activités commerciales rend également difficile la mise en œuvre de ces stratégies. L'industrie s'intéresse davantage au profit qu'au bien collectif.

Par ailleurs, quelqu'un a avancé que les secteurs de compétence, les relations et les structures du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales constituent un autre obstacle à ces approches. Ces structures compliquent l'orchestration de la gouvernance multiniveau.

Des mesures réglementaires peuvent être difficiles à mettre en œuvre parce qu'elles pourraient avoir une incidence négative sur les collectivités vulnérables, et parce qu'elles créent parfois, par inadvertance, des occasions de commettre des actes criminels. Quelqu'un a également fait état qu'un nouveau règlement ne doit pas créer un milieu favorable à la corruption des fonctionnaires.

Les participants ont indiqué que des projets de recherche plus précis et que d'autres éléments de preuve sont nécessaires pour adopter des mesures concrètes et efficaces au lieu de se pencher sur les enjeux dans l'abstrait. Il faut que plus d'information soit accessible au grand public, et que les chercheurs universitaires aient accès aux discussions entre les groupes de spécialistes du secteur public et du secteur privé.

Que devons-nous encore savoir sous l'angle de la recherche?

Les participants ont ajouté qu'il faut obtenir plus de renseignements sur les sujets suivants :

- l'incidence d'un règlement visant à empêcher les occasions de commettre un acte criminel;
- le degré d'infiltration du crime organisé dans des entreprises honnêtes et des institutions publiques;
- les secteurs à risque comme l'industrie de la construction et l'industrie de la sécurité;
- le blanchiment d'argent;
- le crime financier.

Les participants ont estimé qu'il faut être mieux renseigné sur les cycles de violence à long terme au sein des organisations criminelles. Des présomptions laissent croire qu'au fur et à mesure que les organisations criminelles évoluent, la violence devient plus sous-entendue que réelle, mais que des preuves concrètes ne sont pas disponibles actuellement.

Les participants ont aussi observé qu'il est nécessaire d'accorder plus d'importance à l'évaluation des efforts de prévention du crime et à de meilleures stratégies pour s'occuper de la migration de l'activité criminelle.

Priorités de la recherche

Les participants ont proposé les priorités suivantes en ce qui concerne la recherche :

- effectuer une étude de la législation fédérale pour cerner les incitations au crime;
- trouver les secteurs à risque dans l'économie canadienne au moyen d'une bonne évaluation des menaces;
- effectuer des enquêtes sur les victimes à l'échelle locale, tout particulièrement en ce qui a trait à l'extorsion, mais les enquêtes pourraient porter sur d'autres genres d'activité criminelle;
- déterminer ce que pensent les intervenants du système de justice pénale de l'application des outils actuellement en place, et vérifier jusqu'à quel point la législation est une aide ou une entrave;
- étudier des secteurs où il n'y a pas de cas de crime organisé, et trouver la raison d'une telle situation;
- faire appel à l'analyse de scénario pour étudier la traite de personnes, le délit d'initié et d'autres types de criminalité en col blanc.

Jour deux : Deuxième groupe de spécialistes et table ronde

David Kennedy, professeur

Directeur, Centre de prévention du crime et de lutte contre la criminalité, Collège John Jay, Université de New York

Le professeur Kennedy est un spécialiste qui est cité abondamment lorsqu'il est question de lutte contre la criminalité, et il a connu beaucoup de succès lorsqu'il a mis en œuvre des stratégies

novatrices de réduction de la criminalité grâce à un travail directement sur le terrain, une recherche active, des partenariats opérationnels avec les services de police, les collectivités, les intervenants en services sociaux et d'autres intéressés. C'est un spécialiste des gangs et de la violence armée, des marchés de la drogue et de la violence familiale. La dissuasion est la principale caractéristique de son approche, dans laquelle les services de police, les collectivités et les intervenants en services sociaux s'allient directement aux délinquants pour établir des normes, offrir de l'aide et démontrer clairement les conséquences de la délinquance persistante. Ce cadre a été utilisé dans le *Boston Gun Project* (projet d'armes à feu de Boston) qui a réduit de façon spectaculaire les homicides et la violence armée dans les gangs de rue de Boston à partir du milieu jusqu'à la fin des années 1990, et le *High Point Intervention* (intervention dans la ville de High Point) qui a éliminé les marchés de la drogue et amélioré les conditions de vie dans les quartiers de High Point, en Caroline du Nord au milieu des années 2000. Le livre qu'il a publié récemment, *Dissuasion and Crime Prevention*, représente un grand pas en avant, théorique et pratique, dans le domaine de la dissuasion.

Présentation : « Best Practices to Combat Organized Crime » (les pratiques exemplaires pour lutter contre le crime organisé)

La présentation de M. Kennedy était axée sur ses opinions en matière de stratégies de dissuasion efficace, lesquelles consistent à convaincre des délinquants connus, par l'entremise d'une présentation d'éléments de preuve et de la promesse d'une mesure coercitive immédiate, qu'ils s'exposent à un risque maximum de sanctions pour la délinquance persistante. Il a démontré l'efficacité de cette stratégie dans le cadre du projet d'armes à feu de Boston et de l'intervention dans la ville de High Point.

La présentation de M. Kennedy décrivait de quelle manière la recherche sur la prévention du crime situationnel a été appliquée dans des cas particuliers pour régler des problèmes précis. Il a souligné que la prévention du crime situationnel devrait être utilisée comme une approche heuristique pour offrir des indications sur la façon de régler les problèmes. Il s'est dit intéressé aux services de police qui sont orientés sur la collectivité, et qui considèrent un problème sous l'angle de la situation dans la collectivité plutôt que sous l'aspect de la criminalité.

Dans son travail sur le projet d'armes à feu de Boston, M. Kennedy a décrit que l'approche consistait à « aller sur le terrain » et à demander aux intervenants de première ligne ce qui se produisaient réellement dans les rues. En analysant les détails particuliers de la situation, ils ont pu concevoir et mettre en œuvre une solution satisfaisante qui a répondu aux réalités de ces situations uniques.

M. Kennedy a rappelé la nécessité pour la pratique de la criminologie d'accorder une attention toute particulière aux problèmes précis. L'information tirée de ce type d'étude peut servir aux abstractions à un niveau plus élevé, mais les éléments de preuve utiles sont obtenus et des progrès réels sont effectués à l'aide d'une étude empirique et détaillée de cas particuliers.

Constatant que chaque solution doit être adaptée à une situation particulière, M. Kennedy a indiqué quelques caractéristiques clés d'un cadre opérationnel souple et efficace pour réussir à dissuader la violence des gangs:

- partenariat et engagement essentiels des agents moraux de la collectivité (famille, services sociaux, services de police);

- engagement direct auprès des délinquants par l'intermédiaire de forums, de réunions, de visites à domicile ou de convocations;
- engagement moral auprès des délinquants;
- offre pour venir en aide aux délinquants qui veulent abandonner la délinquance;
- communication claire des conséquences;
- application efficiente et sélective des sanctions et application de la loi aux groupes ciblés.

Le message aux délinquants doit inclure le fait qu'il faut que la violence cesse, qu'ils sont importants et dignes d'intérêt, que les valeurs et l'éthique qui prévalent dans la rue sont erronées, que les autorités sont là pour les aider, les arrêter s'il y a lieu, et que nous voulons tous voir des changements.

Rapports de discussion : « Deuxième groupe de spécialistes le jour deux »

Voici un résumé des principaux thèmes présentés à la séance plénière qui a suivi les tables rondes.

Comment cette approche s'applique-t-elle aux autres types de crime organisé?

Les participants ont convenu que ce modèle pourrait être mis en œuvre ailleurs au Canada, mais qu'il faudrait voir au cas par cas s'il peut être effectivement couronné de succès. Ils avancent que l'approche pourrait être efficace si elle était utilisée auprès des gangs de prison ou de certaines collectivités durement touchées par la violence des gangs de rue et les marchés de drogues, comme le Centre Hobbema.

Comment cette approche peut-elle contribuer à résoudre la violence des gangs au niveau local au Canada?

Les participants ont expliqué que le modèle pourrait être utilisé au niveau local au pays, pourvu qu'il soit adapté convenablement aux situations précises. Ils ont par ailleurs laissé entendre que le modèle pourrait être mis de l'avant avec l'aide des agents de libération conditionnelle.

Que devons-nous savoir de plus? Quelle recherche devons-nous effectuer pour mettre à l'essai l'applicabilité à des organisations autres que les gangs de rue?

Les participants étaient d'avis que le modèle pourrait être transféré à d'autres types d'activité criminelle, comme le crime financier, mais qu'il faudrait probablement modifier les moyens d'action. Les participants ont constaté que, dans l'ensemble, les moyens d'action pour chacun des groupes devraient être cernés correctement pour garantir le succès de l'approche.

Les participants s'interrogeaient à savoir si l'approche pourrait être appliquée aux groupes du crime organisé multi-juridictionnel, et ils n'étaient également pas certains que l'approche entraînerait la diminution de l'activité globale du gang dans le commerce de la drogue ou si elle avait seulement réussi à faire diminuer la violence, tandis que les autres activités criminelles se poursuivaient.

Priorités de la recherche

Les participants ont proposé les priorités suivantes en ce qui concerne la recherche :

- décider si les mesures visant à faire respecter la loi au Canada seraient suffisantes pour dissuader les délinquants parce que le système juridique canadien est différent du système juridique américain;
- examiner les facteurs de récidive;
- trouver les régions canadiennes qui sont touchées par la violence, et identifier les acteurs principaux et les chefs de bande chez les délinquants;
- offrir de la formation aux chercheurs et aux travailleurs sociaux sur la manière de diriger les réunions et d'effectuer une recherche de suivi pour s'assurer que celle-ci sera fructueuse;
- localiser les régions canadiennes où la violence des gangs est présente, et établir un lien entre les mesures de rendement des services de police et la diminution de la violence;
- déterminer si ce modèle ne parvient simplement qu'à déplacer les délinquants;
- obtenir plus d'information sur les différents types de populations criminelles (p. ex. les fraudeurs).

Conclusion

L'atelier de recherche a été un lieu où les décideurs, les chercheurs du gouvernement et les intervenants ont rencontré des spécialistes réputés dans le domaine du crime organisé pour explorer des conceptions intéressantes et novatrices de la recherche dans ce domaine. Tel qu'il est indiqué dans ce rapport sommaire, le groupe a appuyé dans une large mesure le changement de paradigme observé parmi les universitaires qui se sont penchés sur la question. Le groupe était particulièrement intéressé par les possibilités inhérentes à un changement de paradigme qui s'aligne sur les mesures préventives et les approches en faveur du comportement au détriment des réponses répressives traditionnelles face aux groupes du crime organisé.

Au cours des discussions tenues pendant l'atelier, il est apparu évident que même les spécialistes et les intervenants ne sont pas parvenus à un consensus sur la définition du crime organisé, ce qui bloque le développement d'une stratégie et la mesure des résultats. De nombreux participants ont convenu que les priorités relatives à l'application de la loi et la recherche devraient tenir compte du préjudice causé à la société qui est ciblé. Aux dires des participants, la nécessité d'une coopération intergouvernementale et intersectorielle accrue est très préoccupante, mais il semble qu'une telle coopération soit favorisée par ce genre d'atelier. Quelqu'un a aussi constaté que les contraintes de financement allaient généralement dans le sens d'une application répressive et à court terme de la loi, plutôt que dans le sens des méthodes préventives et novatrices à long terme proposées dans des approches ayant été l'objet d'une discussion pendant l'atelier. Finalement, on a remarqué à maintes reprises la présence des deux solitudes : d'un côté les gouvernements et l'application de la loi, et de l'autre le grand public et les universitaires qui sont intéressés à interpréter les données qu'ils possèdent.

Les suggestions ont afflué quant aux secteurs auxquels les gouvernements, les services de police et les universitaires pourraient accorder la priorité comme étant les prochains secteurs importants de recherche sur la question du crime organisé. De nombreux intervenants ont convenu que la recherche sur le préjudice causé à la société par le crime organisé est importante. Les participants ont avancé que le travail qui porte principalement sur les méthodes de recherche prometteuses et

sur l'éradication de la violence associée au crime organisé est important. De même que la question de la migration, où les participants voulaient comprendre, entre autres, les conséquences des mesures d'application de la loi. Cette préoccupation était liée au désir du groupe de mieux comprendre comment la réaction des délinquants face aux interventions pouvait se traduire par la suppression du crime organisé, de comprendre en définitive l'incidence des interventions sur le comportement criminel. La recherche sur les possibilités criminelles dans la législation et les règlements a suscité l'intérêt de nombreux participants, ainsi que les études bien circonscrites et approfondies sur la criminalité organisée liée à la traite de personnes, le blanchiment d'argent et la criminalité en col blanc. Il a été également suggéré d'approfondir la recherche sur les structures des réseaux criminels, la mesure dans laquelle le crime organisé s'infiltre dans les économies publiques et privées légitimes, et les secteurs de l'économie qui sont susceptibles d'être victimes du crime organisé.

Annexe A : Participants

L'atelier sur la recherche a été tenu en vertu de la règle de Chatham House, par conséquent, seul le nom des organisations est indiqué, sauf s'il s'agissait d'un conférencier officiel. Plusieurs organisations ont autorisé de nombreuses personnes provenant de divers secteurs d'intervention ou de programmes à participer à l'atelier.

Le ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique

L'Agence des services frontaliers du Canada

Le Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

Le Service correctionnel du Canada

Le Service canadien de renseignements criminels

Le Service de renseignements criminels de l'Ontario

David Kennedy, Université City de New York

Le ministère de la Justice Canada

Ernesto Savona, Ph. D., Université catholique de Milan

James Sheptycki, Ph. D., Université York

Martin Bouchard, Ph. D., Université Simon Fraser

Michael Levi, Ph. D., Université Cardiff

Stephen Schneider, Ph. D., Université St. Mary's

Santé Canada

Le Secteur de la police et de l'application de la loi, Sécurité publique Canada

Le projet Metropolis, Citoyenneté et Immigration Canada

Le Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada

Le ministère de la Justice, Nouvelle-Écosse

Le Service de police d'Ottawa

La Gendarmerie royale du Canada

Le Secteur des politiques stratégiques, Sécurité publique Canada